

## Compte-Rendu

# Le statut du chef de chœur / le métier de chef de chœur

rencontre du vendredi 3 juillet via Zoom

### Animation

Fabien Aubé

### INTRODUCTION

Après un rapide tour de présentation, nous remarquons que tous les chefs présents ont plusieurs employeurs.

Nombre d'entre eux font parti de la fonction publique (en conservatoire) certains à plein temps, d'autres à temps partiel.

Les autres fonctions sont majoritairement via des associations et divers statuts sont présentés : CDDU, contrat ponctuel, intermittence (GUSO), CEA, Auto Entreprise, vacation.

Le métier de chef de chœur n'existe pas officiellement.

Quelles aides, références pour un chef de chœur qui commence sa carrière ou pour un chœur qui souhaite employer un chef de chœur ?

### Guide à l'embauche du chef de chœur

Nous évoquons la nécessité d'un document, **guide à l'embauche du chef de chœur**. Ce document nécessite 2 entrées : une entrée pour le chef et une entrée pour l'employeur.

Ce document doit :

- lister les diverses possibilités existantes, avec avantage et inconvénient et indiquer les

organismes référents et les textes juridiques. Une liste des acronymes serait également bienvenue.

- établir une fourchette salariale/un salaire minimum. Le salaire restera une négociation entre le chef de chœur et son employeur qui doit tenir compte de nombreux paramètres : expérience, diplômes, fonctions annexes assurées (recherche de concerts, de solistes, vie associative) mais aussi les moyens du chœur (nombre de choriste, milieu social, subvention ou non).

## BILAN

Un “guide d'embauche\*” doit être créé pour guider le jeune professionnel autant que l'employeur.

*\*[Note de Fabien] le « Guide d'engagement d'un chef de chœur par un chœur » déjà écrit par l'IFAC ne fait pas mention des différentes possibilités d'engagement ni de salaire.*

Il faut que la profession face corps pour défendre les préconisations du guide (salaire minimum).

Il est important d'établir le salaire en fonction des missions assurées par le chef de chœur.

Il est nécessaire qu'un organisme puisse être la référence des chefs de chœur, les informer et les protéger.

La difficulté de reconnaissance du métier est en partie liée aux prétentions salariales.

## ACTIONS

Juillet / Août 2020:

- Les participants réunissent les documents existants sur le métier de chef chœur et les transmettra au groupe de travail pour évaluation (pertinence, actualité, manques)
- Appel à collecte de documents et sites références sur la rémunération du chef de chœur.
- L'IFAC prend contact avec la Cité de la Musique pour proposer une collaboration.

Septembre 2020:

- Proposer un premier document pour discussion avec le CA de l'IFAC

Octobre 2020:

- Présenter un document définitif lors des rencontres d'Octobre de l'IFAC et susciter la discussion

Janvier 2021 :

- Nouvelle réunion du groupe de travail pour discuter de la « reconnaissance » du chef de chœur.